Brève de - 2025-05-07T16:00:01+0200

Soumis par xavier.derauli... le mer 07/05/2025 - 16:00

- 1 vue

Texte
Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune. Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s’inscrire à un examen (bac, permis de conduite…).
Thématique(s)
Démocratie - Citoyenneté

Source URL: *https://encommun.montpellier.fr/node/4063*